DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame TERRIEN. Gaëlle Monsieur Franck COUTY. Madame Léa Monsieur Mickaël VALLÉE (arrivé à 19 heures 10), Madame Valérie VÉRON (arrivée à 19 heures 20), Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivé à 19 heures 20), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (arrivé à 19 heures 20), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS: Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX

Nombre de conseillers

ABSENTES: Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

DCM n°121/2024 - 7.5.1

Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY - demande de subvention au titre de l'appel à projets « rénovations exemplaires des bâtiments » auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Votants.....24

Rapporteur: Madame GILLOT

Le cabinet IPH de CESSON-SÉVIGNÉ (35) est chargé de la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY.

Sur la base de l'audit énergétique rendu en janvier 2023 par le cabinet ÉNERGIO de TOURS (37), le cabinet IPH devait étudier l'ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) du bâtiment (toiture et murs), le remplacement des menuiseries, l'éclairage LED, le raccordement au réseau de chaleur, le remplacement des sources de production d'eau chaude sanitaire, la régulation de la ventilation, la pose de sous-compteurs et la mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisée).

La consultation d'entreprises pour le marché public de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY a eu lieu du 15 avril 2024 au 15 mai 2024. La procédure d'attribution est en cours ; la consultation d'entreprises a été relancée pour deux lots infructueux lors de cette première consultation.

Vu la délibération numéro 184/2023 en date du 19 septembre 2023 portant attribution du marché public de maîtrise d'œuvre relatif au projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au cabinet IPH de CESSON-SEVIGNÉ,

Vu la délibération numéro 263/2023 en date du 12 décembre 2023 portant approbation du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au stade Avant-Projet Sommaire (APS) et autorisant le dépôt de demandes de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités et au titre du Fonds vert 2024,

Vu la délibération numéro 075/2024 en date du 19 mars 2024 portant approbation du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY au stade études de projet (PRO) et autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de travaux,

Considérant les informations communiquées par la sous-préfecture de CHÂTEAUBRIANT-ANCENIS dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de subvention quant aux financements qui seraient attribués au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités et au titre du Fonds vert 2024,

Considérant que ce projet porte sur des locaux concernés par les dispositions du décret numéro 2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, appelé communément décret Tertiaire,

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'estimation au stade PRO du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY dans le cadre de la demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire au titre de l'appel à projets « rénovations exemplaires des bâtiments »,

Considérant les catégories de dépenses éligibles à ce dispositif,

Le plan de financement prévisionnel de ce projet pourrait être établi comme suit :

Objet de la dépense	Montant HT
Maîtrise d'œuvre (mission OPC incluse)	73 500,00 euros
Travaux (avec les Prestations Supplémentaires Éventuelles « isolation des relevés d'étanchéité » et « installation de chauffe-eaux instantané ») - estimation PRO	1 408 570,00 euros
Frais autres (diagnostics, mission Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique, étude géotechnique, recherche de réseaux, relevés topographiques, frais d'insertion,)	19 803,33 euros
TOTAL	1 501 873,33 euros

Objet de la recette	Montant HT
Appel à projet commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (40% du coût total des travaux HT)	0,00 euro
Fonds vert (taux de subvention plafonné à 40% du montant hors taxes du coût estimatif des dépenses)	480 600,00 euros
Appel à projet « rénovations exemplaires des bâtiments » - Conseil régional des Pays de la Loire (taux de subvention de 20% du montant HT des dépenses liées à l'atteinte des objectifs écologiques du projet, plafonné à 200 000,00 euros)	200 000,00 euros
Fonds de concours 2024 (montant de cette subvention plafonné à 240 000,00 euros)	240 000,00 euros
Emprunt / autofinancement (30% minimum des aides publiques en application de l'article L.1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)	581 273,33 euros
TOTAL	1 501 873,33 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire, au titre de l'appel à projet « rénovation exemplaire des bâtiments », d'un montant de 200 000,00 euros pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY ;
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de ce projet, quel que soit le montant des co-financements accordés et en cas de sur-réalisation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU Le secrétaire de séance, Catherine HAMON

Envoyé et reçu en Préfecture ID : 044-200078079-20240618-DCM_121_06_2024-DE

